

8 place Charles Dullin  
75018 PARIS  
01.88.32.98.80  
@ chassaint.cercle@paris.notaires.fr



*Accès à l'étude*  
*Parkings : 5 rue Dancourt,*  
*41 Bd de Rochechouart*  
*Métro : Abbesses (12), Anvers*  
*(2), Pigalle (2, 12)*  
*Bus : 30, 67, 85*

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION - REGLEMENT DE COPROPRIETE (EDD-RCP)

*A retourner par courriel, télécopie ou courrier (accompagnée des documents indiqués ci-après)*

**IMPORTANT** – Nous vous prions de bien vouloir compléter cette fiche avec le plus de précisions possible afin que votre dossier soit aussi complet que possible dès le début de son instruction.

Par ailleurs, si certaines informations demandées peuvent ne pas vous sembler pertinentes dans le cadre de votre dossier, nous vous prions toutefois de bien vouloir y répondre afin de nous permettre de vous délivrer le conseil le plus pertinent possible et déterminer avec précision le montant des frais de réception de l'acte modificatif.

**Ce document demeurera totalement confidentiel. Nous demeurons naturellement à votre entière disposition pour vous aider à compléter cette fiche ; n'hésitez pas à nous solliciter.**

### 1 – Opération projetée

- Merci de décrire synthétiquement l'opération projetée :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- A quelle échéance souhaitez-vous réaliser l'opération ? .....

### 2 – Nature de l'opération projetée

- Merci de d'indiquer la nature de l'opération projetée (plusieurs réponses possibles) :

Modification de l'**Etat Descriptif de Division**.

*Dans l'affirmative, merci de nous transmettre la copie du projet de modificatif du géomètre-expert.*

Modification du **Règlement de copropriété**.

*Dans l'affirmative, merci de nous indiquer les clauses du règlement éventuellement supprimées et/ou les termes des éventuelles nouvelles clauses du règlement.*

### 3 - Renseignements généraux sur l'ensemble immobilier

- Adresse complète de l'ensemble immobilier : .....
- Etes-vous en possession du règlement de copropriété et de ses éventuels modificatifs ?  Oui  Non  
*Dans l'affirmative, nous vous remercions de nous en adresser une copie.  
A défaut, vous pourriez en solliciter une copie auprès du syndic. Si le syndic ne dispose pas de ces pièces, nous pourrions en solliciter une copie soit auprès du service de publicité foncière compétent, soit auprès du notaire ayant établi l'acte. Le coût de délivrance d'une telle copie par le service de publicité foncière ou le notaire ayant établi l'acte serait alors à votre charge.*
- Etes-vous en possession du (des) titre(s) de propriété du (des) lot(s) que vous possédez dans la copropriété ?  Oui  Non  
*Dans l'affirmative, nous vous remercions de nous en adresser une copie.  
A défaut, nous pourrions en solliciter une copie soit auprès du service de publicité foncière compétent, soit auprès du notaire ayant établi l'acte. Le coût de délivrance d'une telle copie par le service de publicité foncière ou le notaire ayant établi l'acte serait alors à votre charge.*

### 3 - Caractéristiques de l'opération projetée

- Lot(s) de copropriété concerné(s) par l'opération :

Numéro de lot	Propriétaire actuel du lot	Opération envisagée (création, division, suppression,...)

- Les parties communes de l'ensemble immobilier sont-elles affectées par l'opération ?  Oui  Non  
*Dans l'affirmative, l'intervention du syndic de copropriété est obligatoire. Il conviendra alors de transmettre les documents suivants :*
  - une copie certifiée conforme des statuts du syndic ;
  - un extrait k-bis du syndic de moins de 2 mois ;
  - un certificat de non faillite du syndic ;
  - une pièce d'identité du représentant du syndic,
  - le procès-verbal de nomination dudit représentant et, le cas échéant, l'original de la procuration ou de la délégation de pouvoir consenti par ce dernier pour être représenté à l'acte accompagné de la copie d'une pièce d'identité du représentant ;
  - une copie certifiée conforme du procès-verbal d'assemblée générale des copropriétaires nommant le syndic accompagné d'un certificat de non-recours contre ladite assemblée générale établi par le syndic (modèle joint) ;
  - un RIB/IBAN du syndic (signé par son représentant).
- La vente d'un (de) lot(s) est-elle prévue dans le cadre de l'opération ?  Oui  Non  
*Dans l'affirmative, merci de compléter la "Fiche de renseignements sur le bien vendu" concernant le(s)dit(s) lot(s).*
- L'acquisition d'un (de) lot(s) est-elle prévue dans le cadre de l'opération ?  Oui  Non  
*Dans l'affirmative, merci de bien vouloir le prix du (des) lot(s) acquis : .....*
- La modification de l'état descriptif de division - règlement de copropriété a-t-elle fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale des copropriétaires ?  Oui  Non  
*Dans l'affirmative, merci de transmettre le procès-verbal de l'assemblée générale certifié conforme par le syndic.*
- La décision de l'assemblée générale des copropriétaires ayant voté la modification de l'état descriptif de division - règlement de copropriété a-t-il fait l'objet d'une contestation par l'un des copropriétaires ?  Oui  Non  
*Dans l'affirmative, merci de transmettre un certificat de non-recours contre l'assemblée générale établi par le syndic (modèle joint).*
- Pour le cas où plusieurs personnes interviennent à l'opération, merci d'indiquer la ou les personnes prenant en charge les frais de réception de l'acte modifiant l'état descriptif de division - règlement de copropriété (et les proportions de prise en charge le cas échéant) : .....

### 4 - Observations ou particularités

Nous vous remercions d'indiquer ici toutes les autres informations qu'il vous paraît utile de porter à la connaissance de l'office notarial. *Tout type d'information peut être pertinent, aussi n'hésitez pas à nous faire part de tous les éléments en lien avec le bien immobilier ou l'opération.*



[EN TETE-TETE DU SYNDIC]

Etude Chassaint & Cerclé, Notaires,  
8 place Charles Dullin  
75018 Paris

A +++ , le +++

Objet : Certificat de non-recours

Cher Maître,

Je, soussigné, agissant en ma qualité de +++ de la société ++, dont le siège se situe à +++ (+++), ++, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de +++ et identifiée sous le numéro SIREN ++, syndic de copropriété du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à +++ (++) ++, atteste et garantie que :

- l'assemblée générale des copropriétaires en date du +++ :
  - a été régulièrement convoquée, dans les formes et délais prévus par les articles 8 et 9 du décret n°67-223 du 7 mars 1967 ;
  - que la convocation à l'assemblée générale a bien été adressée à tous les copropriétaires ;
  - que le projet modificatif de l'EDD-RCP du géomètre-expert a été transmis à tous les copropriétaires avec la convocation à ladite assemblée générale ;
  - que le procès-verbal de délibération de l'assemblée générale a bien été adressé à tous les copropriétaires opposants ou défaillants ;
  - que cet envoi a été fait dans les formes de l'article 18 du décret ;
  - qu'il ne lui a été notifié aucun recours dans le délai de deux mois à compter de la date de la plus tardive des "premières présentations" des lettres recommandées.

**Ajout : si désignation du syndic lors d'une AG différente**

- l'assemblée générale des copropriétaires en date du +++ :
  - a été régulièrement convoquée, dans les formes et délais prévus par les articles 8 et 9 du décret n°67-223 du 7 mars 1967 ;
  - que la convocation à l'assemblée générale a bien été adressée à tous les copropriétaires ;
  - que le procès-verbal de délibération de l'assemblée générale a bien été adressé à tous les copropriétaires opposants ou défaillants ;
  - que cet envoi a été fait dans les formes de l'article 18 du décret ;
  - qu'il ne lui a été notifié aucun recours dans le délai de deux mois à compter de la date de la plus tardive des "premières présentations" des lettres recommandées.

**Fin ajout**

Pour faire valoir ce que de droit.

Je vous prie de croire, cher Maître, à l'assurance de ma sincère considération,

**Signature + cachet**

---

**NOM Prénom du représentant du syndic**